

Compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre 2015

Le conseil municipal de Saint-Léonard, légalement convoqué le 7 septembre 2015 s'est réuni en session ordinaire le lundi 14 septembre 2015 à 20h00, sous la présidence de Mr Bernard Hoguet, maire.

Etaient présents :

-Mr Bernard Hoguet ; Maire.

-Mrs Jean-Paul Le Calvez, Serge Lecrosnier, Mme Elvira Hache ; Adjoints au Maire.

-Mme Sophie Rioult, Mr Jean-Alain Planeix ; Conseillers Municipaux délégués

-Mme Josiane Valois, Mr François Daudruy, Mme Bernadette Malandain, Mr Alain Leber, Mme Marie-Pierre Prieur, Mr Claude Laperdrix (arrivé lors de la question n°1), Mme Marie-Claire Lebas-Pignol, Mr Bernard Malandain, Mme Delphine Gilles, Mrs Franck Carton, Jean-Luc Dron ; Conseillers Municipaux.

-Etaient absentes excusées :

-Mme Marie-Lise Degrémont (pouvoir à Mme Sophie Rioult) ; Adjointe au Maire.

-Mme Marie-Lise Callay-Baucher (pouvoir à Mr Jean-Luc Dron) ; Conseillère Municipale.

Mme Angélique Verroust ; secrétaire de Mairie ; assiste à la séance.

Mr le Maire, au nom du conseil municipal souhaite la bienvenue à Mme Delphine Gilles, nouvelle Conseillère Municipale suite à la démission de Mme Marie-Pierre Guénot .

Après l'appel nominatif, Mr Alain Leber est élu secrétaire de séance.

N'appelant aucun commentaire, le compte-rendu de la séance du 18 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

-Question n°1 : **Attribution des marchés de travaux pour l'aménagement des vestiaires sportifs.**

Le conseil municipal décide de suivre les avis de la commission d'appel d'offre et d'attribuer les onze lots aux entreprises suivantes :

Pour le lot n°01 - GROS OEUVRE : l'entreprise SYMA domiciliée à AUZEBOSC pour un montant de 123 433,10 € HT.

Pour le lot n°02 - CHARPENTE BOIS: l'entreprise DENOUEITE domiciliée à Grémonville pour un montant de 46 266,69 € HT.

Pour le lot n°03 - COUVERTIJRE EN TUILES METALLIQUES ET ZINC : l'entreprise BERDEAUX LEROUX domiciliée à SAINT-LEONARD pour un montant de 39 883,73€ HT.

Pour le lot n°04 - MENUISERIES EXTERIEURES ALU-BARDAGE : l'entreprise SGM domiciliée à BARENTIN pour un montant de 45 721,00€ HT.

Pour le lot n°05 - MENUISERIES INTERIEURES-ISOLATION : l'entreprise MORICE domiciliée à LOUVETOT pour un montant de 96 779,95€ HT.

Pour le lot n°06 - PLOMBERIE : l'entreprise MORIN FEREC domiciliée à FAUVILLE EN CAUX pour un montant de 38 291,00€ HT.

Pour le lot n°07 - CHAUFFAGE VENTILATION: l'entreprise HARLIN domiciliée à LUNERAY pour un montant de 43 771,84€ HT.

Pour le lot n°08 - ELECTRICITE : l'entreprise AURIZ'HOM domiciliée à GONFREVILLE L'ORCHER pour un montant de 17 486,42€ HT.

Pour le lot n°09 - REVETEMENTS DE SOLS: l'entreprise SYMA domiciliée à AUZEBOSC pour un montant de 32 318,00€ HT.

Pour le lot n°10 - PEINTURE : l'entreprise LAMY LECOMTE domiciliée à FECAMP pour un montant de 15 463,03€ HT.

Pour le lot n°11 - V.R.D. : l'entreprise YTP domiciliée à VALLIQUERVILLE pour un montant de 39 749,65€ HT.

Adopté à l'unanimité.

Question n°2 : SDE 76 travaux d'éclairage public route d'Epreville.

Le conseil municipal a validé le projet du SDE 76 concernant les travaux d'éclairage public de la route d'Epreville. Par rapport à l'avant-projet, le nombre de mâts d'éclairage a été augmenté et une extension de réseaux entre la rue Gabrielle Décultot et l'impasse du petit hameau a été actée. La dépense totale est de 24.022,90€ dont 11.414,53€ à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Question n°3 : SDE 76 travaux d'extension de réseaux sur le Parc d'activité des Hautes Falaises.

L'extension du Parc d'activités des Hautes Falaises impose une extension des réseaux électriques. La dépense totale est de 52.436,35€ TTC dont 24.929,20€ à la charge de la commune. Mr Serge Lecrosnier informe le conseil municipal que Fécamp Caux Littoral Agglo remboursera la commune.

Adopté à l'unanimité.

Question n°4 : SDE 76 travaux d'éclairage public route de Grainval.

Les travaux d'aménagement route de Grainval sont achevés. Afin d'améliorer la sécurité sur le parking et le nouveau trottoir, le SDE nous a fait parvenir un avant-projet concernant la pose de candélabres à doubles crosses. Le montant prévisionnel est de 26 027,78€ TTC dont 15.452,76€ à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Question n°5 : **Décision modificative n°1.**

Après avoir entendu les explications de Mr Serge Lecrosnier, le conseil municipal a étudié la décision modificative n°1 au budget primitif :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61522 : Entretien de bâtiments	2 000.00 €			
D 6574 : Subv. fonct person. droit privé		2 000.00 €		
<i>Total</i>	<i>2 000.00 €</i>	<i>2 000.00 €</i>		
INVESTISSEMENT				
02151-200-1: plan de circulation - études		114.82 €		
D 2051-229 : Matériel informatique mairie		3 000.00 €		
D 204132-243: Confortement escalier Grainval		8 000.00 €		
D 2112-237 : Imp.des châtaigniers-inondations		5 000.00 €		
D 21318-128 : mat. & Outill.Technique		1600.00 €		
D21318-197 : terrains de sports et vestiaires		5 200.00 €		
D 2152-128 :mat. & Outill.Technique		4 000.00 €		
D 21534-108 : travaux sur réseaux		52 000.00 €		
D 2158-128 : mat.& Outill.Technique		5 000.00 €		
D 2158-221: chapelle Notre Dame de Lourdes		1000.00 €		
D 2158-244 : réfection de la salle BABIN		4 500.00 €		
D 2313-2282 : vestiaires sportifs-travaux	89 300.00 €			
R 2031-200-1 : plan de circulation - études				114.82 €
<i>Total</i>	<i>89 300.00 €</i>	<i>89 414.82 €</i>		<i>114.82 €</i>

Adopté à l'unanimité.

Question n°6: **Règlement du cimetière.**

Le conseil municipal a étudié le projet de règlement du cimetière remis par M.le Maire et après débat les élus ont proposé quelques modifications.

Question n°7 : **Parc éolien : enquête publique**

Du 1^{er} septembre au 8 octobre 2015 se déroule une enquête publique concernant le projet d'installation d'un parc éolien en mer.

Le projet, situé dans une zone entre 11,3 et 22 km de la côte, se compose de 83 éoliennes de 6MW chacune qui seront raccordées par des câbles électriques sous-marins à un poste de transformation en mer, lui-même raccordé au réseau terrestre d'électricité.

Compte tenu de la complexité du dossier (7500 pages) et des délais d'étude très court (38 jours pour l'enquête publique, 11 jours pour les élus municipaux), Mr Dron estime qu'il ne peut garantir la préservation du cadre de vie et l'intérêt général de nos concitoyens. Il est favorable au développement des énergies renouvelables et à la réduction de la production

nucléaire, mais dans le cadre d'un pôle publique de l'énergie et non au profit de sociétés privées. Pour ces raisons, Mr Dron vote contre le projet de parc éolien.

Vote pour 18 ; vote contre : 1.

Adopté à la majorité.

Question n°8 : **Parc éolien : raccordement électrique.**

Le projet, porté par RTE consiste à installer une liaison double 225.000 volts sous-marine et souterraine depuis le poste de transformation en mer du parc éolien au large de Fécamp, puis depuis ce point jusqu'au poste de Sainneville. Sont également prévus une extension de ce poste et un renforcement de réseaux entre le poste de Sainneville et le poste du pont VII au Havre.

Concernant Saint-Léonard, les travaux auront lieu au plus tôt fin 2016. Ils consisteront en une tranchée de 1,50 m x 1,50 m sur la partie gauche de la route d'Étretat (sens Fécamp/Saint-Léonard), d'un forage sous le rond-point de la mairie et d'une tranchée de même dimension sur la RD79.

Pour les mêmes raisons qu'à la question n°7 ; Mr Dron vote contre ce projet.

Vote pour : 18 ; vote contre : 1.

Adopté à la majorité.

Question n°9 : **Demande de subvention pour l'achat d'un pare-filet.**

Le stade de football nécessite l'achat d'un pare-filet afin de limiter la perte de ballons dans les propriétés voisines. Le coût et la fourniture de ce matériel est estimé à 5200,00€ TTC et pourrait faire l'objet de subventions de la part de la Fédération Française de Football.

Adopté à l'unanimité.

Question n°10 : **Demande de subvention pour le festival du court-métrage.**

L'association Eurydice sollicite le soutien de la commune de Saint-Léonard pour l'organisation d'une soirée de projection de courts-métrages le vendredi 13 novembre. Un programme de 90 minutes sera proposé sur le thème « made in Normandie »

Cette projection interviendra dans le cadre de la quatrième édition du Festival Eurydice du Court-Métrage. Saint-Léonard fera partie des lieux de projection aux côtés du Cinéma de Fécamp et du théâtre du Passage.

Afin de couvrir les frais d'organisation, l'association sollicite une subvention de 300 €. Le logo de notre commune figurera sur les supports de communication.

Adopté à l'unanimité

Question n°11 : Redevance d'occupation provisoire du domaine public communal.

Les communes peuvent recevoir une redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de distribution de gaz et d'électricité.

La redevance est établie en fonction de la longueur des canalisations et mises en gaz au cours de l'année précédente.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Information de Mr Le Maire :

-Une réunion publique aura lieu le 13 octobre salle Henri Lambert concernant l'objectif « 0 phyto ».

-Une réunion a eu lieu avec les parents d'élèves concernant les activités périscolaires. Tous les intervenants étaient présents, par contre seulement une quinzaine de parents assistaient à cette réunion. Cette année sera développée une nouvelle activité d'Arts Plastiques avec Mme Justet.

-Un dernier contact sera établi avec Mme Rabourdin concernant le terrain situé le long de la salle Marie-Madeleine Babin. Sans réponse de sa part, une procédure de DUP sera lancée.

-Opération « Nettoyons la Nature » le vendredi 25 septembre avec le Centre Leclerc. L'école participera à cette manifestation.

Information de Mr le 1^{er} adjoint concernant les travaux :

-Les travaux du trottoir de la Mairie aux Hauts de Grainval sont terminés. Le deuxième plateau surélevé sera réalisé après les travaux de canalisation incendie.

-Pour des raisons de sécurité, le stationnement sera obligatoire en marche arrière sur les parkings route de Grainval et de la salle Marie-Madeleine Babin.

-Impasse des châtaigniers : travaux d'effacement des réseaux en cours. L'entreprise Colas travaille sur l'évacuation des eaux provenant des débordements de la mare.

-Mr Dron demande si la commune va faire un geste pour l'accueil des réfugiés. Mr le Maire, même s'il est très touché par la situation des migrants, rappelle que l'accueil des réfugiés est un domaine régalien. Il souhaite voir si une action est envisagée dans le cadre de la communauté d'agglomération.

Clôture de la séance à 22H55.